



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 22 MAI 2023

Présent : MM Le Nagard (Président) - Duclos

Assistent : MM Gondel - Vernet (Comité) – Renault (Cda)

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'Annexe Financière.

RAPPEL

PORT DES PROTÈGE-TIBIAS

ART 16.3 : Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.

RAPPEL

FEUILLE DE MATCH (FMI)

ART 13Bis : Le club recevant doit fournir une tablette permettant l'accès à la FMI sous peine d'encourir les sanctions citées à l'Art 44.4 du RS.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction.

Le club recevant à l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre, sous peine de sanction.



COURRIERS CLUBS

Sannois Fce : Mail du 16-05-23

Pris note de votre proposition pour jouer la rencontre contre Arnouville Usc le mercredi 24-05-23 à 19H00.
La commission ne peut accepter votre proposition car l'horaire de début des rencontres ne peut-être avant 20H00.

St Brice Aso : Mail du 19-05-23

Pris note du résultat de la rencontre du 13-05-23 contre Combo Futsal.
La commission est dans l'attente de la transmission de la FMI ou de la feuille de match papier.

Persanaise Cfj : Mail du 19-05-23

Pris note de l'indisponibilité du gymnase le dimanche 28-05-23 (attestation mairie jointe).
Pris note de votre proposition pour jouer la rencontre de critérium U11 le samedi 03-06-23 à 17h30.
La commission ne peut accepter votre proposition, vous avez une rencontre programmée le dimanche 04-06-23.
La commission décide d'annuler la rencontre de critérium U11 contre Sannois Fce.

Sannois Fce : Mail du 22-05-23

Pris note de la mise à disposition du gymnase Voltaire le mercredi 24-05-23 à 20H00 pour la rencontre Senior D1 contre Arnouville Usc.

Attainville Futsal Club : Mail du 23-05-23

Pris note de votre demande de remboursement des frais d'arbitrage suite forfait non avisé des équipes adverses.

MATCH REMIS

SENIOR D1

Match n° 24897379 : Sannois Fce 1 / Arnouville Usc 1 : **le mercredi 24-05-23 à 20H00**

MATCH REPORTÉ SANS DATE

CRITÉRIUM U11

Match n° 25795755 : Persanaise Cfj 2 / Sannois Fce 1

1^{er} FORFAIT NON AVISÉ

SENIOR D2

Match n° 25063056 : Attainville Futsal C 3 / RC Argenteuil 1 du 20-05-23

Lecture de la feuille de match, lecture du rapport de l'arbitre, absence de l'équipe de RC Argenteuil 1

RC Argenteuil 1 : 1^{er} forfait non avisé

Attainville Futsal C 3 : 5 Buts 3 Points

RC Argenteuil 1 : 0 But -1 Point

RC Argenteuil : amende 24 €

Match n° 25063105 : Asf Argenteuil 3 / Goussainville Fc 2 du 21-05-23

Lecture de la feuille de match, lecture du rapport de l'arbitre, absence de l'équipe de Goussainville Fc 2

Goussainville Fc 2 : 1^{er} forfait non avisé

Asf Argenteuil 3 : 5 Buts 3 Points

Goussainville Fc 2 : 0 But -1 Point

Goussainville Fc : amende 24 €



CRITÉRIUM U11

Match n° 25795752 : Persanaise Cfj 1 / Sportifs de Garges 2 du 21-05-23
Lecture de la feuille de match, absence de l'équipe de Sportifs de Garges 2
Sportifs de Garges 2 : 1^{er} forfait non avisé
Persanaise Cfj 1 : 5 Buts
Sportifs de Garges 2 : 0 But
Sportifs de Garges : amende 15 €

1^{er} APPEL DE FEUILLE DE MATCH ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

SENIOR D2

Match n° 25063104 : Montigny Lvdb 1 / St Brice Aso 1 du 20-05-23
Match n° 25063058 : Sannois Fce 2 / Combo Futsal 2 du 20-05-23

CRITÉRIUM U15

Match n° 25660358 : Marcouville City CP 2 / Asf Argenteuil 1 du 21-05-23
Match n° 25677556 : Asf Argenteuil 2 / Combo Futsal 1 du 21-05-23

CRITÉRIUM U11

Match n° 25795736 : Marcouville City CP 1 / Garges Djibson Asc 1 du 21-05-23
Match n° 25795753 : Sannois Fce 1 / Marcouville City CP 2 du 21-05-23

2^{ème} APPEL DE FEUILLE DE MATCH ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

SENIOR D2

Match n° 25063143 : St Brice Aso 1 / Combo Futsal 1 du 13-05-23

CRITÉRIUM U13

Match n° 25785373 : Marcouville City CP 2 / Attainville Futsal C 2 du 14-05-23

AMENDES

Sannois Fce : Non transmission après 2 réclamations de la feuille de présence des équipes sur le plateau U9 du 22-04-23 à Marcouville City CP.
Amende : 30 €



FRAIS D'ARBITRAGE

SENIOR D2

Match n° 25063097 : Attainville Futsal C 3 / Sannois Fce 2 du 13-05-23

Crédit : Attainville Futsal C – 2 x 54 € = 108 €

Débit : Sannois Fce – 2 x 54 € = 108 €

Match n° 25063056 : Attainville Futsal C 3 / Argenteuil Rc 1 du 20-05-23

Crédit : Attainville Futsal C – 2 x 48,5 € = 97 €

Débit : Argenteuil Rc – 2 x 48,5 € = 97 €

FINALES COUPES COMITÉ ET CVO FUTSAL

Les Finales de Coupe Comité et CVO Futsal auront lieu le samedi 03 juin 2023 à Pontoise
Gymnase Philippe Hémet, 1 Rue Pierre de Coubertin

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de 2 x 25 mn sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : 5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.

COUPE COMITÉ FUTSAL

FINALE

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	25830710	ATTAINVILLE FUTSAL C 2	MARCOUVILLE CITY CP 3	Sam 03-06-23 à 15H00

COUPE CVO FUTSAL

FINALE

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	25930708	ATTAINVILLE FUTSAL C 1	MARCOUVILLE CITY CP 2	Sam 03-06-23 à 17H15

Prochaine réunion
Lundi 05 juin à 18H30